



Reconnaissance AEA I N° 16281

Titulaire

Saint-Gobain ISOVER SA
Rte de Payerne 1
1522 Lucens
Suisse

Fabricant

Groupe

204 - Parois intérieures, non portantes

Produit

ISOVER ISORESIST MS EI30 40/16

Description

Paroi à montants métalliques avec plaques de laines de verre ISORESIST ULTIMATE PIANO (E=42mm, PS=18kg/m³), recouvertes des deux côtés de plaques RIGIPS GKB (E=12,5mm), E=75mm

Utilisation

EI 30-RF1
Htest=3000mm
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

SP, Boras: Rapport d'essai 'P502990' (16.12.2005), Rapport de classement 'P601432D' (05.04.2006); Efectis France, Mazierès-lès-Metz: Expertise 'Additif n° 2-EFR-16-003496-RFA/AHI' (17.10.2016), Expertise 'E-LAB 2644/08-SB/BM' (15.07.2008)

Conditions d'essai

EN 1364-1; EN 1363-1

Appréciation

Résistance au feu EI 30

Durée de validité

31.12.2031

Date d'édition

03.07.2026

Remplace l'attestation du

15.12.2021

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie





Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, chap. 13. Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur.
- Augmentation de l'épaisseur du mur.
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur.
- Diminution de l'espacement des montants.
- Diminution des entraxes des fixations.

EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie: B_{max} =illimitée

EXTENSION EN HAUTEUR

Lorsque la hauteur des constructions était de 3 m au minimum lors de l'essai, il est permis de l'augmenter jusqu'à 4 m dans les conditions suivantes :

- si le déplacement latéral maximal de l'élément d'essai n'a pas dépassé 100 mm ;
- les jeux d'expansion sont augmentés proportionnellement.
- Exigence non remplie: H_{max} =3000mm

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Gutachten efectis France n° E-LAB 2644-08 – SB/BM du 15.07.2008

- Utilisation de plaques de carton-plâtre GKB Knauf à la place de GKB Rigips, épaisseur 12,5mm

Gutachten Efectis France, ADDITIF n° 2-EFR-16-003496 RFA/AHI du 17.10.2016

- Utilisation de plaques de plâtre SINIAT type A à la place de GKB Rigips, épaisseur 12,5mm